



# Les Notes de l’Institut Diderot

JEAN-PIERRE GUALEZZI

Sur le service civique

# JEAN-PIERRE GUALEZZI

# Sur le service civique

Printemps 2014

Les Notes de l’Institut Diderot

## SOMMAIRE

## AVANT-PROPOS

p. 5

Dominique Lecourt

# SUR LE SERVICE CIVIQUE

P. 7

Jean-Pierre Gualezzi

## LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DIDEROT

P. 25

## AVANT-PROPOS

A la suite d'une impressionnante mobilisation d'intellectuels renommés, d'horizons politiques divers, une Agence du service civique a été créée en mai 2010. D'abord confiée à Martin Hirsch, l'actuel directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, elle est aujourd'hui dirigée par François Chérèque, le Président du conseil d'administration du cercle de réflexion Terra Nova.

Adossée à un rapport de Luc Ferry de 2008 ainsi qu'à un travail très argumenté du journaliste Max Armanet publié en 2007, lancé après les émeutes des banlieues d'octobre 2005, soutenu notamment par l'ethnologue et résistante Germaine Tillion, dont les cendres seront bientôt transférées au Panthéon, l'abbé Pierre, Edgar Morin, Claudie Haigneré, Jean Daniel, Bernard Kouchner ou Jacques Attali et par 470 parlementaires, cette agence a connu ses premiers succès.

L'auteur de ce texte puise dans sa riche expérience syndicale et dans ses convictions républicaines affirmées des arguments très forts en faveur d'une extension du service civique afin de contribuer au bien commun.

Des éléments d'enquête, dont des entretiens avec l'ancien Chef d'état-major des armées, le général Henri Bentégeat, et Olivier Berthe, l'actuel Président des Restos du Cœur, ont contribué à réaliser un véritable dossier que nous soumettons à l'appréciation des lecteurs des notes de l'Institut Diderot.

Pr. Dominique Lecourt  
Directeur général de l'Institut Diderot



# SUR LE SERVICE CIVIQUE

Volontaires ! A chaque rentrée, l'association Unis-Cité<sup>1</sup> à Toulouse fait le plein d'énergies en accueillant plus de 40 jeunes de 16 à 25 ans pour 9 mois. Aucune condition de diplôme ou de compétences n'est exigée, les volontaires sont recrutés uniquement sur la base de leur motivation. On les regroupe en équipes de 8. Ils effectueront 2 à 3 missions utiles et marquantes durant leur service civique : visites de convivialité à des personnes âgées isolées, sensibilisation aux gestes éco-citoyens, ateliers de nutrition au sein d'épiceries sociales...

La liste est longue des missions possibles. Des domaines de missions ont été définis par le législateur, parmi lesquels la solidarité, l'environnement, l'éducation, la mémoire et la citoyenneté, la réponse aux situations d'urgence... Dans les Antilles par exemple, les volontaires se sont illustrés en participant à la lutte contre la dengue. A Paris, avec le programme « Port'âge »<sup>2</sup>, les volontaires permettent aux personnes âgées qui ne peuvent pas se rendre dans les bibliothèques d'avoir accès aux livres. En Haïti, les volontaires sont présents depuis le séisme pour apporter de l'aide dans les écoles. Et cela fonctionne. Les jeunes sont accompagnés dans leurs tâches ; ils touchent un peu moins de 600 euros comme indemnité mensuelle et bénéficient du régime général de la sécurité sociale. C'est à Toulouse toujours que Noria Boubaaya, après un Certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) de

---

1. <http://www.uniscite.fr/>

2. [http://www.paris.fr/pratique/bibliotheques/inscriptions-et-services/le-port-age-portage/rub\\_10088\\_stand\\_78948\\_port\\_25300](http://www.paris.fr/pratique/bibliotheques/inscriptions-et-services/le-port-age-portage/rub_10088_stand_78948_port_25300)

couture, nous raconte son histoire. Elle rechigne à intégrer le monde du travail. A la radio, elle entend parler d'unis-cité et du service civique. Elle anime un atelier couture dans une épicerie solidaire et des ateliers-jeux pour les enfants et les personnes âgées vivant dans un quartier défavorisé. Pendant son service, Noria rencontre le monde associatif et se découvre une fibre sociale. Désormais, elle voudrait aider les gens en difficulté. Son projet : créer sa marque de vêtements éthiques, fabriqués dans des pays pauvres « où les conditions de travail sont respectées ». Pour Noria comme pour d'autres, le service civique aura été un vrai tremplin. « Cela m'a redonné confiance en moi, ça m'a boosté » dit-elle triomphante.

Comment insuffler à l'ensemble de nos concitoyens le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et l'esprit de solidarité qui en découle sans se limiter à stimuler ou exalter les affects de ceux qui ont déjà pleine conscience des exigences et des satisfactions de la vie collective ? Comment en particulier réveiller ces dispositions d'esprit chez les jeunes gens dont les dures conditions de vie portent à l'égoïsme agressif ou apathique ? Ce réveil définirait un mode d'être indispensable pour qu'ils adhèrent à leur statut de citoyens. Se mettre au service des autres, acquérir et cultiver le souci de l'intérêt général, permet à chacun d'accéder à ce qu'il convient d'appeler l'esprit civique. Les poussées communautaristes seraient plus efficacement combattues et contenues que par l'invocation juridique et formelle du « contrat social ». On en finirait avec l'impuissance constatée du discours classique des Lumières face à sa caricature individualiste qui nourrit l'égoïsme des uns et des autres.

Bien entendu, il ne suffit pas, pour y parvenir, que chacun fasse appel à ses bons sentiments d'altruisme ou de dévouement. Chaque démarche individuelle ne faisant appel qu'à la seule affectivité, la motivation de cet engagement resterait fragile. On pourrait même craindre les pièges de l'exaltation plus ou moins fusionnelle qui menace la formation de tous les esprits

de corps, comme nous l'ont appris les armées, les églises et les sectes. Pour se prémunir de ces dérives, seule une réflexion rationnelle, collective et suivie, sur les conditions présentes de la vie en société, en France et à l'étranger, peut se révéler vraiment efficace. L'esprit civique est d'abord un esprit critique.

Si l'individu est incité à reconnaître la part de lui-même qui appartient aux autres, la voie est ouverte à une autre conception de la vie sociale. La véritable « instruction civique » se présenterait comme une véritable formation ; une formation continue qui s'adresserait, par de là les plus jeunes, à tous les citoyens désormais concrètement conscients de leurs devoirs autant que de leurs droits.

L'intérêt particulier est mis à sa place. C'est par rapport à la diversité des enthousiasmes et des peurs que se réalise pour chacun le mouvement de se dépasser lui-même. Les communautés restreintes dans lesquelles aujourd'hui les individus sont invités à se reconnaître (clans, bandes, gangs...) voient leurs frontières abolies au bénéfice de la communauté humaine.

Côté devoirs, force est de constater que la décision du président de la République Jacques Chirac de suspendre le service national obligatoire en mai 1996 a eu quelques effets négatifs reconnus. Elle a notamment privé les jeunes d'un mixage (« le creuset républicain ») en dehors de leur milieu géographique, social et culturel d'origine, à l'occasion duquel ils apprenaient, en plus de la réalité de l'autorité et de la discipline, à connaître et à apprécier les autres, à intégrer l'idée d'un certain sacrifice pour la Nation. Ceux qui en avaient besoin pouvaient bénéficier d'une mise à niveau ; un accès à une sorte d'école de la deuxième chance, avec à la clé, un rattrapage en lecture et écriture, l'acquisition de qualifications professionnelles ainsi que du (des) permis de conduire. Les valeurs de la République et le sens civique leur étaient inculqués dans le même temps.

Côté droits, on a assisté à une floraison d'acquis sociaux nouveaux, certes utiles mais pas toujours finalisés comme il l'eût fallu pour être efficaces ; c'est le cas du volet « activité » du Revenu de Solidarité Active, le RSA... Ces droits ont contribué malheureusement à développer chez certains l'idée d'une solidarité permettant de vivre durablement aux frais de la société.

Cette solidarité ne saurait s'exercer à sens unique et sans la moindre obligation en retour. Enfin, on en atteint les limites quand émergent quelques comportements indélicats.

L'actualité est riche en occasions de « renvoyer l'ascenseur ». Ainsi les catastrophes naturelles et en particulier la situation qu'ont connue récemment plusieurs villes et villages des Hautes-Pyrénées suite aux violents orages qui les ont frappés, ont suscité un afflux de bénévoles. On les a vus aider les collectivités à désembourber, à déblayer, à remblayer, à sortir les habitants de leur isolement et à leur permettre de retrouver des conditions de vie acceptables. Quelques années plus tôt, c'était le naufrage de l'Erika, avec l'immense pollution qu'il avait engendrée, l'explosion de l'usine AZF de Toulouse avec, au-delà des très nombreuses victimes, son lot de sinistrés... Combien de bénéficiaires de la solidarité nationale s'y sont-ils précipités, alors qu'ils disposent de temps libre et d'une énergie non entamée ? Et qui leur a demandé de le faire, qui a organisé leur concours ?

Notre pays dispose d'un important potentiel en la matière ; il ne l'utilise pas du tout. Il se prive de cette puissante disponibilité et, en même temps, il prive les intéressés de l'occasion de se sentir utiles et heureux de l'être, d'éprouver la fierté d'appartenir à une collectivité nationale solide et attentive au sort de chacun.

Alors que le temps de la jeunesse est normalement celui des grandes aspirations, de la générosité, du désintéressement, l'époque actuelle, avec son lot de peurs (chômage, SIDA...) inhibe

nombre de jeunes ou les invite au repli sur soi. Il importe de montrer à tous qu'il existe autre chose que le quotidien anxiogène dans lequel ils baignent. Ce qui vaut pour les jeunes vaut aussi bien sûr pour les adultes que la vie n'a pas épargnés et, en particulier, pour tous ceux qui sont contraints à l'inactivité.

Aujourd’hui, de nombreuses voix s’élèvent dans le pays pour donner un nouvel élan au service civique en élargissant son champ d’application.

Luc Ferry, ancien ministre, philosophe et auteur d'un rapport<sup>3</sup> au Président de la République Nicolas Sarkozy (Cf. page 21) évoque dans son texte au moins trois hypothèses de développement de cet engagement citoyen en France.

- La première consisterait en un service civil universel et obligatoire (qui viendrait en quelque sorte prendre l'exacte place du défunt service militaire).
  - La seconde propose un service obligatoire, mais fractionné dans le temps.
  - La troisième envisage enfin, sur le modèle de nos voisins italiens, un service civique volontaire élargi à ce qui se fait aujourd’hui actuellement en France.

En 300 pages, le rapport Ferry dresse le pour et le contre de chacun des modèles qui ont pour point commun de revaloriser le sens des devoirs, dans une société individualiste qui met surtout l'accent sur les droits, et de favoriser le « brassage social » que réalisait l'ancien service national (militaire) en restaurant un « creuset républicain ». L'ancien ministre n'oublie toutefois pas de rappeler le coût d'une telle « usine à gaz ». Il faut en effet prévoir de financer les frais d'administration, et de gestion,

**3.** Pour un service civique, rapport au Président de la République (2008), dirigé par Luc Ferry avec le Conseil d'analyse de la société : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/124000202/index.shtml>

des frais de formation, de transports, d'hébergement, etc. Si l'on se limitait à mettre en œuvre une hypothèse de trois mois, l'addition se compterait en milliards d'euros. Quid de nos voisins européens ?

En Italie, tous les jeunes peuvent se porter volontaires entre 18 et 28 ans pour accomplir un service civil de douze mois consacré à un projet utile à la collectivité. Au total, le coût moyen d'un volontaire pour les douze mois est de 7 000 euros.

En Allemagne, on désigne cette obligation de service par un slogan : « Pour moi et pour les autres ». Tous les garçons y sont astreints à un service obligatoire de neuf mois. Ils optent librement pour un service civil ou militaire, sans avoir à justifier leur choix.

En France, le coût total reste très élevé ; 14 232 euros (par personne) selon le rapport Ferry qui met l'accent sur quelques succès français méritant d'être encouragés comme l'engagement des jeunes pompiers volontaires dont les effectifs sont en baisse ou celui des jeunes du dispositif « envie d'agir » créé en 2004.

Clairement, Luc Ferry affirme qu'une montée en puissance devrait être graduelle en France. Difficile de revenir au Service National, les jeunes eux-mêmes le rejettant nettement.

Une autre approche de la question se dessine dans le « Manifeste pour un service civique obligatoire »<sup>4</sup> de Max Armanet (2007). Entourés de noms prestigieux comme Jean-Jacques Aillagon, Jacques Attali, Jean Daniel, Clémence Haigneré, Jacques Delors ou Jean-Baptiste de Foucault, et suivi par 470 parlementaires, il propose, après les émeutes de banlieues d'octobre 1995 dans le magazine *La Vie*, un appel pour un service civique obligatoire. Un appel plébiscité par neuf Français sur dix.

**4.** *Manifeste pour un service civique obligatoire*, dirigé par Max Armanet, éditions Robert Laffont, 2007.

Les candidats à la présidence de la République s'en sont emparés durant la campagne de la présidentielle de 2007.

Nicolas Sarkozy, une fois élu, retient la troisième hypothèse proposée par Luc Ferry. Il en confie la mise en œuvre à une Agence nationale du Service civique, créée en 2010, dont il confie la présidence à Martin Hirsch remplacé en décembre 2013 par François Chérèque.

### Quels sont les chantiers en cours ?

## 1. La journée « Défense et citoyenneté »

Elle est imposée à tous, filles et garçons, de nationalité française, résidant en France ou à l'étranger l'année de leurs 18 ans et concerne chaque année environ 800 000 jeunes. Elle est conçue comme une étape dans un « parcours de citoyenneté ». A son issue, un certificat individuel de participation est délivré, dont la présentation est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux épreuves du baccalauréat, aux concours de la fonction publique et à l'université.

## 2. Le service civique

Ce dispositif, créé par la loi du 10 mars 2010, est entré en vigueur le 13 mai suivant. Intégré au code du service national, il remplace le service civique volontaire, dont le principe était inscrit dans la loi suspendant le service national, et qui, institué en 2006, peinait à démarrer, apparaissant comme complexe et trop onéreux. Le service civique, nous l'avons vu plus haut, peut prendre plusieurs formes :

- L'engagement de service civique, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans et donnant lieu à une indemnité de prise en charge par l'Etat ainsi qu'à une protection sociale. D'une durée de 6 à 12 mois, il peut être prolongé de 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire par la Nation et représentant au moins 24 heures hebdomadaires.

- Le volontariat de service civique. D'une durée de 6 à 24 mois, prolongeable dans la limite de 24 mois, il s'adresse aux personnes âgées de plus de 25 ans et, par dérogation accordée par l'Agence du service civique, aux personnes de 18 à 25 ans. Il peut être effectué auprès d'une association de droit français ou d'une fondation reconnue d'utilité publique par l'agence ; il doit recouvrir une durée minimale de 24 heures. Lui aussi donne droit à une indemnité et à une protection sociale qui sont prises en charge par l'organisme d'accueil.
  - Le volontariat international en administration, à l'hôpital ou en entreprise, le volontariat de solidarité internationale et le service européen, formules préexistantes, sont intégrés désormais dans le service civique même s'ils sont régis par des dispositions juridiques qui leur sont propres.
  - D'autres dispositifs existent à côté du service civique : les cadets de la République, les jeunes sapeurs-pompiers de Paris ainsi que le volontariat aux armées et en particulier dans la gendarmerie nationale, qui s'adressent à des jeunes voulant faire carrière dans ces formations. Citons aussi le programme « défense deuxième chance ».

« Parti de 10 000 volontaires en 2010, l'objectif initial de 31 000 volontaires à intégrer dans le dispositif en 2014 est désormais porté à 35 000, soit une hausse d'environ 15 % par rapport à 2013 »<sup>5</sup>. Conformément aux engagements du Président de la République, l'objectif est d'atteindre 100 000 volontaires à l'horizon 2017. Avec des taux de satisfaction très élevés de la part des jeunes gens, le service civique volontaire est donc une réussite saluée par tous. Les avis divergent cependant sur le caractère obligatoire ou non de ces services à la Nation.

**5. Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative le 6 janvier 2014**

Et les filles ? Me direz-vous... Combien sont-elles ? L'exacte parité fut de mise au moins une fois, lors de la grande parade militaire annuelle du 14 juillet sur les Champs-Elysées en 2013. Le Président de la République, François Hollande a tenu à leur présence symbolique. 100 jeunes volontaires : autant de jeunes filles que de jeunes garçons. Dans un uniforme signé « Agnès B. » et bleu, blanc, rouge, les filles portent un pantalon. Ils et elles se sont entraînés à marcher au pas comme les militaires. Au final, en France, les chiffres indiquent que les filles sont surreprésentées dans les secteurs sociaux et humanitaires et les garçons plutôt chez les pompiers. Mais au total, les filles sont les plus nombreuses.

Interrogé par l’Institut Diderot en février 2014, Olivier Berthe, Président des Restos du Cœur tempère : « aux Restos, nous sommes plutôt circonspects devant la notion d’obligation d’un service civique. Mais surtout, je voudrais être clair sur un point : il n’appartient pas aux associations de « former » une cohorte de jeunes qu’ils soient « décrocheurs » ou non. Nous n’avons ni les compétences, ni le temps suffisants. Nos bénévoles (66 000 à ce jour) n’ont pas pour vocation principale d’accueillir ces jeunes dans le cadre d’un service civique (ou alors quelques-uns seulement, sur la base de projets et d’expérimentations précises, quand nous disposons de l’encadrement *ad hoc*), car ils doivent avant tout se concentrer sur leurs missions sociales d’aide aux plus démunis. Je ne verrais pas d’un bon œil le service civique « cannibaliser » les structures de bénévolat ou de salariat. Ce serait envoyer un mauvais signal aux jeunes : « prenez le train du service civique plutôt que de vous engager bénévolement, au moins... c’est payé ! ». Tous ces jeunes décrocheurs ont besoin d’un bon service éducatif et d’un environnement parental responsable avant d’être envoyés en service civique. Pour autant, poursuit Olivier Berthe, « j’observe avec intérêt ce dossier. Le système tout entier doit être cohérent et ne pas seulement servir à effacer du tableau 500 000 jeunes de moins des chiffres du chômage ».

Selon Max Armanet, les choses pourraient se résumer ainsi :

- Il faut rebâtir une citoyenneté à la mesure des défis du 21<sup>ème</sup> siècle, le service civique inclut toutes les générations. Il est qualifiant, utile, fraternel. Il privilégie la mixité sociale et la mobilité territoriale.
  - Ni la Constitution française, ni aucun autre texte national européen ne s'oppose à son adoption. Il suffit de donner de la cohérence, une vision d'ensemble et quelques améliorations à des textes existants.
  - Notre société marchande supposée assouvir tous nos désirs produit surtout des frustrations, des montagnes de déchets et de l'hyper-violence. Seul un service militant soutenu dans la durée par les pouvoirs publics, peut remédier à cette dérive inquiétante.
  - Le civisme s'apprend comme une langue étrangère indispensable à la vie en société. Auxiliaire de tous les apprentissages scolaires, il permet de re-socialiser des millions de citoyens laissés sur les bas-côtés.
  - Depuis l'effondrement du marxisme, le capitalisme global, tombé aux mains des financiers, accélère sa course en avant, au risque d'oublier à la fois l'économie réelle, la vie des gens et l'avenir (les générations futures). L'homme et la planète sont considérés comme des marchandises.
  - Générateur de lien social, lieu de rencontre privilégié entre les générations, où l'individu trouve son plaisir en servant l'intérêt général, le monde du volontariat constitue l'une des réalités de l'intérêt collectif. Bénévolat et service civique se renforcent mutuellement.
  - « Un sourire avant le pain » est le slogan que connaissent bien les bénévoles qui œuvrent auprès des personnes âgées, isolées ou malades. Ce qui manque le plus ce n'est pas l'argent mais bien la solidarité.

- Les riches de nos villes ont de moins en moins d'occasions de rencontrer les pauvres des périphéries. Chacun s'isole dans ses particularismes et son agressivité. Une tendance lourde qu'il convient d'inverser rapidement sous peine de désintégration de la Nation.
  - Le service civique ne doit pas être confondu avec le service militaire, qui a fait son temps et dont les jeunes ne veulent plus. Mais la cohérence commande que la défense ne soit pas exclue du champ citoyen pour répondre aux nouvelles menaces.
  - La pratique éducative est hémiplégique. Elle s'adresse au cerveau de nos concitoyens en ignorant leur corps. Pour transmettre les règles du vivre ensemble, apprendre le respect de son partenaire, de son adversaire, de l'arbitre, l'option sportive conjugue plaisir, discipline et efficacité.
  - C'est par le système éducatif que l'on trouve sa place dans la société. Chaque année, 60 000 jeunes sortent de ce système en situation d'illettrisme. S'il ne fallait qu'une raison pour établir un service de la solidarité, ce serait celle-là.
  - La prison est l'un des domaines où la République a le plus clairement failli à sa mission d'éducation et d'insertion. Nous savons punir mais ne parvenons ni à pardonner, ni à accorder une seconde chance.
  - Et si le véritable plan B consistait à favoriser la fraternité par-delà les frontières ?  
Un service civique élargi à toute l'Europe constituerait un fort levier pour relancer l'Union, en « panne » depuis le « non » à la Constitution.
  - Contre tous les fondamentalismes, le culte du CAC 40 est désespérant. Seul le rétablissement d'une sacralité républicaine, avec, au cœur, la laïcité, peut rétablir l'équilibre. La religion du ghetto et du consumérisme pourra ainsi être chassée des autels de la République enfin rendus à la fraternité. »

## **Une question de bon sens**

Pour l'ancien Chef d'état-major des armées, le général Henri Bentégeat le « service civique est avant tout une affaire de bon sens ».

*Selon vous, en l'état actuel, le service civique est-il à même de favoriser la cohésion nationale ?*

Oui, bien sûr, le service civique peut favoriser la cohésion sociale en contribuant à la socialisation des jeunes, ce que faisait en partie le service militaire. Cette insertion dans le tissu de la vie professionnelle est naturellement plus importante pour les « décrochés » de l'Education nationale que pour les autres.

*Ne serait-il pas sage, dans un premier temps, de rendre plus attractif le service civique volontaire existant auprès des jeunes en rupture scolaire ?*

Aujourd’hui, les jeunes en rupture scolaire ne représentent que 25 à 29 % (selon les analystes) des bénéficiaires du service civique. L’objectif est de porter ce pourcentage à 35 %. C’est, à mon sens, un minimum. Pour y parvenir, il faut certainement le rendre plus attractif. La difficulté réside probablement dans la proximité des « missions » du service civique avec les emplois jeunes. Une redéfinition des buts et des frontières semble inévitable. La même ambiguïté se constate entre les « missions » des étudiants et les attributions de bourses.

*Comment endiguer par exemple la chute du nombre des sapeurs-pompiers volontaires dont le nombre a baissé de 6 000 en 5 ans ?*

Impliquer le service civique dans des fonctions vitales pour la société et dépendant du volontariat relève du bon sens le plus élémentaire. C'est évident dans le cas des sapeurs-pompiers. Mais peut-être est-ce trop simple pour être facilement accepté...

*Diverses voix s'élèvent pour un retour à un service civique obligatoire que l'on pourrait effectuer tout au long de sa vie. Qu'en pensez-vous ?*

Le service civique obligatoire est impossible, car contraire à la Charte des Nations-Unies et aux principes de l'Union européenne. On ne peut en effet priver les citoyens de leur liberté pour une période donnée que pour un devoir régalién, à savoir la défense nationale. C'est pour cette raison que Jacques Chirac l'a écarté en 1996, alors qu'il était pressé par une partie de sa majorité de substituer un service civil au service militaire.

*Le coût qu'entraînerait cette obligation n'est-il pas en décalage avec la situation économique du pays ?*

Le coût du service civique, comme celui des emplois jeunes, est à mettre en rapport avec les effets de la marginalisation d'une partie de la jeunesse. Ce coût n'est supportable que si le service civique a un impact sur l'insertion de ces jeunes. C'est tout le problème de l'évaluation qui n'en est qu'à ses balbutiements.

## Naturalisation et service civique

Faire son Service Civique peut accélérer l'acquisition de la nationalité Française par décision de l'autorité publique. En effet l'article 21-18 du 5<sup>ème</sup> paragraphe de la première section du chapitre trois du titre 1<sup>er</sup> bis du livre 1<sup>er</sup> du Code Civil stipule que « l'étranger doit justifier d'une résidence habituelle en France pendant les 5 années qui précède la demande » mais que ce délai peut être réduit à deux ans :

- pour l'étranger qui a accompli avec succès deux années d'études supérieures en vue d'obtenir un diplôme délivré par une université ou un établissement d'enseignement supérieur français,
  - pour celui qui a rendu ou qui peut rendre par ses capacités et ses talents des services importants à la France,

- pour l'étranger qui présente un parcours exceptionnel d'intégration, apprécié au regard des activités menées ou des actions accomplies dans les domaines civiques, scientifique, économique, culturel ou sportif.

## **Le Service Civique en chiffres**

- 46 000 jeunes volontaires depuis sa création en 2010
  - De 16 à 25 ans, la moyenne d'âge des volontaires est de 21,4 ans
  - Ils sont accueillis par 4 460 organismes en France et à l'étranger
  - 9 grands domaines sont choisis : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, santé, solidarité et sport
  - 35,3 millions d'heures au service de l'intérêt général

## L’Institut du Service Civique

L’Institut du Service Civique permet, à l’issue du service civique, à ses lauréats d’accéder à des filières d’enseignement supérieur, à un nouveau parcours professionnel ou à un soutien pour la création d’un projet d’activités. Le concours est ouvert à tous les volontaires qui ont accompli leur service civique. Il comporte une phase d’admissibilité sur dossier et une phase d’admission lors d’un oral. L’Institut du Service Civique a signé des partenariats avec une cinquantaine d’établissements supérieurs (universités, institut d’études politiques, écoles de management, écoles d’ingénieurs, instituts du travail social...), et une vingtaine d’entreprises et de fondations. Il est entièrement financé par les dons et le mécénat.

## Lettre de mission de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République adressée à M. Luc Ferry, président délégué du Conseil d'analyse de la société, ancien ministre.

Monsieur le Ministre,

L'engagement des jeunes est au cœur du programme que j'ai défendu au cours de la campagne présidentielle. Parmi ses mesures phares, figure la mise en place d'un service civique. En permettant à chaque jeune de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général, il contribuera à forger le lien social, transmettre des valeurs de citoyenneté, créer les conditions d'un brassage des jeunes français. Je suis convaincu de l'importance de ce projet pour l'avenir de la France et de l'attachement de nos concitoyens aux valeurs qu'il incarne.

Il ne faut toutefois pas ignorer la difficulté d'une telle entreprise. Son périmètre ultime pourrait englober la totalité d'une classe d'âge. Son organisation matérielle représente un lourd chantier. Son instauration nécessite de convaincre, car la jeunesse doit être acquise à l'utilité de ce projet pour lui donner vie. Ces objections ne doivent pas servir à renoncer au service civique. Elles invitent au contraire à identifier avec lucidité les conditions de sa mise en œuvre et définir les différentes options envisageables. Ce travail est un nécessaire préalable. C'est la mission que je vous confie, en votre qualité d'ancien Ministre et de président délégué du conseil d'analyse de la société.

Vos travaux seront directement opérationnels. Je souhaite qu'ils abordent les sujets suivants: le degré de choix qui sera offert aux jeunes, la durée du service, les classes d'âges concernées, les activités et projets qui seront accessibles aux jeunes, la valorisation de ce temps d'engagement, ses conditions matérielles de réalisation (logement, éventuelle indemnisation), son pilotage opérationnel, son calendrier d'entrée en vigueur, les moyens de sa promotion auprès des jeunes et enfin les coûts détaillés de chaque hypothèse.

Vous vous attacherez à la dimension internationale du sujet. Certains jeunes auront envie de vivre ce moment d'engagement dans le cadre d'une mobilité à l'étranger ; Il faut les y encourager. Les projets qu'ils construiront doivent dépasser l'échelle de notre pays, pour s'inscrire dans une dimension plus large, notamment européenne. Pour bâtir l'Europe de demain, les initiatives de sa jeunesse doivent être encouragées dans tous les domaines d'intérêt général, actions caritatives, éducatives, sportives et culturelles...

Vos conclusions respecteront un certain nombre d'orientations: l'adhésion du plus grand nombre, la mise en œuvre d'une réelle mixité sociale, la diversité et l'utilité des tâches d'intérêt général offertes aux jeunes, le pluralisme, le réalisme de la montée en charge du dispositif, la simplicité et la souplesse dans les modalités d'organisation du service, le caractère déconcentré de son pilotage, qui doit s'appuyer sur les initiatives de la société civile et des collectivités locales, la maîtrise de son coût et la pluralité de ses financements, qui sont une condition essentielle de sa réussite.

Le service civique touchant à de nombreux domaines de l'action publique, votre travail s'effectuera sous l'autorité du Premier Ministre (...). Le rapport que vous remettrez au mois de juin donnera au gouvernement les outils d'un débat approfondi avec les Français. Le service civique, par son ambition, concernera en effet tout le corps social. Après ce temps de dialogue viendra celui de la décision.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Ministre de votre décisive contribution sur ce sujet.

Nicolas Sarkozy, le 18 mars 2008.

Retrouvez l'actualité de l'Institut Diderot sur  
[www.institutdiderot.fr](http://www.institutdiderot.fr)





# LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DIDEROT

Dans la même collection

# L'euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert Emmanuel Halais

Le futur de la procréation  
Pascal Nouvel

# La République à l'épreuve du communautarisme

## Eric Kessaly

Proposition pour la Chine  
Pierre-Louis Ménard

# L'habitat en utopie

## Thierry Paquot

## Une Assemblée nationale plus représentative Eric Keslassy

## Où va l'Égypte ? Ismail Serageldin

## Les Carnets des Dialogues du Matin

L'avenir de l'automobile

Louis Schweitzer

Les nanotechnologies & l'avenir de l'homme

Etienne Klein

L'avenir de la croissance

Bernard Stiegler

## L'avenir de la régénération cérébrale

Alain Prochiantz

L'avenir de l'Europe

Franck Debié

## L'avenir de la cybersécurité

Nicolas Arpagian

## L'avenir de la population française

Éditions de la p  
Francois Hérap



L'avenir de la politique énergétique française

L'avenir de la

Pierre Panon

## L'avenir du pétrole

Claude Mandil

## L'avenir de l'euro et de la BCE

Henri Guaino & Denis Kessler

## L'avenir de la propriété intellectuelle

Denis Olivennes

L'avenir du travail

Dominique Méda

## L'avenir de l'anti-science

Alexandre Moatti

L'avenir du logement

Olivier Mitterand

Les Dîners de l'Institut Diderot

## La Prospective, de demain à aujourd'hui

Nathalie Kosciusko-Morizet

Politique de santé : répondre aux défis de demain

Claude Evin

## La réforme de la santé aux Etats-Unis : quels enseignements pour l'assurance maladie française ?

Victor Rodwin

## La question du médicament

Philippe Even

Les Entretiens de l’Institut Diderot

## L'avenir du progrès (actes des Entretiens 2011)



## SUR LE SERVICE CIVIQUE

Commissaire Divisionnaire honoraire de la Police Nationale, Président honoraire et Fondateur de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), ancien membre du Conseil économique et social

Jean-Pierre Gualezzi

“

A la suite d'une impressionnante mobilisation d'intellectuels renommés, d'horizons politiques divers, une Agence du service civique a été créée en mai 2010. Elle est aujourd'hui dirigée par François Chérèque, Président du conseil d'administration de Terra Nova.

Adossée à un rapport de Luc Ferry de 2008 ainsi qu'à un travail très argumenté du journaliste Max Armanet publié en 2007, lancé après les émeutes des banlieues d'octobre 2005, cette agence a connu ses premiers succès.

L'auteur de ce texte puise dans sa riche expérience syndicale et dans ses convictions républicaines affirmées des arguments très forts en faveur d'une extension du service civique afin de contribuer au bien commun.

Des éléments d'enquête, dont des entretiens avec l'ancien Chef d'état-major des armées, le général Henri Bentégeat, et Olivier Berthe, l'actuel Président des Restos du Cœur, ont contribué à réaliser un véritable dossier que nous soumettons à l'appréciation des lecteurs des notes de l'Institut Diderot.

Pr. Dominique Lecourt  
Directeur général de l'Institut Diderot

